

CONCOURS ŒUVRE D'ART THE ELDER SCROLLS® ONLINE SUMMERSET®

CONDITIONS GÉNÉRALES OFFICIELLES

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. EFFECTUER UN ACHAT N'AUGMENTE EN RIEN VOS CHANCES DE GAGNER. SEULS CERTAINS JOUEURS DU CONCOURS ŒUVRE D'ART THE ELDER SCROLLS ONLINE SUMMERSET RECEVRONT UNE RÉCOMPENSE ET SONT ÉLIGIBLES POUR PARTICIPER. CES CONDITIONS GÉNÉRALES OFFICIELLES S'APPLIQUENT AU CONCOURS ŒUVRE D'ART THE ELDER SCROLLS® ONLINE SUMMERSET DÉCRIT DANS LA PRÉSENTE.

Ceci est le règlement officiel ("*Conditions générales*") qui régit le **Concours Œuvre d'art The Elder Scrolls® Online Summerset®** (le "*Concours*"). Le Concours est sponsorisé par Bethesda Softworks LLC (incluant sa société mère ZeniMax Media Inc. et ses filiales, dont ZeniMax Europe Ltd.) situé au 1370 Piccard Drive, Rockville, Maryland 20580, États-Unis (le "*Sponsor*"). Le "*Territoire*" dans ces Conditions générales fait référence (i) à l'un des 50 États des États-Unis ou du District de Columbia (à l'exception des territoires, des installations militaires et des commonwealths), (ii) du Canada, (iii) du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège ou des Pays-Bas, (iv) de l'Australie (à l'exception de la Nouvelle-Galles-du-Sud et du Territoire de la Capitale australienne) ou de la Nouvelle-Zélande.

Dans le cadre du Concours, le "*Groupe du Concours*" est composé du Sponsor, ainsi que ses filiales et sociétés apparentées, y compris notamment leurs sociétés mères, sœurs et filiales, détaillants, franchisés, agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours et toute autre compagnie, partenariat, entreprise individuelle ou autre personne morale directement liée au Concours ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et autres représentants respectifs. Lorsque vous vous inscrivez à ce Concours, vous devez lire attentivement ces Conditions générales. En participant au Concours, vous reconnaissez avoir compris et accepté ces Conditions générales et convenez d'être lié par les présentes conditions.

1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours commencera le jeudi 20 décembre 2018 à 10h US Eastern Standard Time ("*EST*") et prendra fin le vendredi 28 décembre 2018 à 12h US EST (la "*Période du Concours*").

2. ÉLIGIBILITÉ

Tous les participants doivent avoir au moins 18 ans au moment de la participation (l'"*Âge requis*") et doivent posséder une pièce d'identité valide et être résidents légaux de l'un des pays mentionnés dans le Territoire (tel que défini ci-dessus). Ce Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, nationales, d'état, provinciales et municipales applicables. Le Concours est nul si interdit, restreint ou taxé par la loi. Les cadres, directeurs, employés, agents et représentants du Sponsor, chacune de ses sociétés mères, filiales ou sociétés apparentées, agences, les fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours, et les membres de la famille proche (définis comme parents, frères et sœurs, enfants ou époux, indépendamment de leur lieu de résidence) ou membre de la maisonnée (parents ou non-parents) de ces cadres, directeurs, employés, agents et représentants ne sont pas admis à participer au concours.

3. RÉCOMPENSES

Un (1) gagnant sera tiré au sort. Le gagnant recevra une œuvre d'art originale intitulée "*La beauté d'Arteum*" de *The Elder Scrolls® Online: Summerset* ("*Récompense*") :

La Récompense ne sera remise qu'au gagnant certifié. Déterminée en janvier 2018, la valeur approximative de la Récompense s'élève à 450 \$. La valeur de la Récompense peut être sujette à modifications. Des détaillants peuvent la vendre à un prix inférieur. La Récompense doit être acceptée telle quelle et ne peut être remplacée, transférée ou échangée contre de l'argent ou autre ; toutefois, le

Groupe du Concours se réserve le droit de substituer une récompense par une autre récompense de valeur égale ou supérieure, en espèces ou sous toute autre forme, à sa seule discrétion, si cette récompense, en tout ou en partie, ne peut être remise pour une raison quelconque. Le Sponsor ne remplacera aucune récompense perdue ou volée. Le Sponsor ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie concernant la Récompense. Concernant les récompenses physiques, la livraison n'est incluse que pour une (1) adresse au sein du Territoire uniquement, fournie par le gagnant sélectionné. Toutes les taxes, tous les frais et toutes les dépenses liés à l'acceptation et l'utilisation des récompenses sont à la charge des gagnants sélectionnés.

Pour les résidents américains : Toute personne remportant des récompenses d'une valeur égale ou supérieure à 600 \$ américains recevra un formulaire 1099 de l'IRS après la fin de l'année calendaire où les récompenses ont été données, et une copie de ce formulaire sera remplie avec le Internal Revenue Service (IRS).

4. COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE. Participer via Twitter : Un accès Internet et un compte Twitter sont requis.

Pour participer au Concours, vous devez respecter tous les critères d'éligibilité ci-dessus, "Suivre" le compte @TESOnline_fr avec votre compte Twitter et retweeter la publication du Concours durant la Période du Concours ("Conditions de participation"). Pour que votre inscription soit valide, votre compte Twitter doit être public et donc consultable par le Sponsor et ses agents. Une fois votre candidature reçue, vous recevrez une (1) inscription (chacun une "**Inscription**" ou collectivement les "**Inscriptions**") pour le Concours. En soumettant une Inscription, vous confirmez avoir lu et compris les présentes Conditions générales du Concours et acceptez de vous y conformer. Vous devez répondre aux critères d'éligibilité de la Section 2 ci-dessus sinon votre candidature sera considérée comme nulle. Vous garantissez que votre candidature n'est pas diffamatoire, calomnieuse, vulgaire ou obscène, et qu'elle respecte les droits de propriété intellectuelle, la confidentialité et la personnalité, ou tout autre droit législatif ou civil d'autrui. **Limite : Une (1) Inscription par personne pendant la Période du Concours.** L'Inscription doit être réalisée par le ou la participant(e) en personne. Vous ne pouvez utiliser qu'un (1) compte Twitter en lien avec ce Concours. Toute tentative d'excéder le nombre maximum d'Inscriptions par personne constitue une violation de ces Conditions générales et peut conduire à l'exclusion du Concours. L'utilisation d'appareils automatisés est interdite ; les Inscriptions automatisées (comprenant sans s'y limiter les Inscriptions par robot, script, macro, ou tout autre dispositif automatisé) sont interdites et peuvent conduire à l'exclusion du Concours.

5. COMMENT GAGNER LE CONCOURS

Le **4 janvier 2019, vers 12h US EST**, un tirage au sort sera effectué au bureau des États-Unis du Sponsor, à partir de toutes les Inscriptions éligibles reçues pendant la période du Concours (la "**Date du tirage**"). Pour connaître les Conditions de réclamation des Récompenses, consultez la Section 5 ci-dessous. Les chances de remporter une récompense lors de ce Concours dépendent du nombre total d'Inscriptions éligibles reçues au cours de la Période du Concours.

6. CONDITIONS DE RÉCLAMATION DES RÉCOMPENSES

Les participants sélectionnés seront informés par le Sponsor dans un délai approximatif de **quatre (4) jours ouvrables** après la Date du tirage par le compte Twitter utilisé par les participants pour transmettre leur Inscription. Chaque participant peut se voir demander de remplir un affidavit d'éligibilité (ou formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité) et un formulaire d'exonération publicitaire (collectivement, la "**Renonciation**"), et de la renvoyer au Sponsor (ou son agent autorisé) avant une date limite précisée, dégageant le Groupe du Concours de toute responsabilité liée à ce Concours ou l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'une Récompense quelconque, sous la forme demandée par le Sponsor. Si les avis d'annonce des Récompenses ou des gagnants sont renvoyés et considérés comme non-livrables, si le gagnant sélectionné est impossible à joindre ou ne

répond pas à l'avis **dans un délai de trois (3) jours suite à la première tentative de contact** du Sponsor (ou son agent autorisé), s'il ne fournit pas de preuve d'éligibilité (en cas de demande), de documents de Renoncation, ou autre document requis dans un délai convenable ou en cas de non-respect des présentes Conditions générales, cela entraînera sa disqualification, un retrait de la Récompense et le Sponsor pourra, à sa seule discrétion, choisir un autre participant éligible pour la Récompense parmi les Inscriptions éligibles restantes, lesquelles seront soumises aux mêmes règles.

Résidents du Canada uniquement : Avant d'être déclaré gagnant, chaque participant choisi doit d'abord répondre correctement, sans aucune aide, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'ordre mathématique dans un délai prescrit, qui sera posée pendant un appel téléphonique, à un moment convenu à l'avance par les parties.

7. INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Sponsor et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront les informations personnelles que vous avez fournies pour vous inscrire au Concours uniquement à des fins de gestion du Concours et de remise des récompenses. En participant à ce Concours, vous consentez à ce que nous recueillions, utilisions ou divulguions vos informations personnelles à ces fins.

Résidents du Canada, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, de l'Australie (à l'exception de la Nouvelle-Galles-du-Sud et du Territoire de la Capitale australienne) ou de la Nouvelle Zélande uniquement : En acceptant une récompense, le gagnant accepte que le Sponsor utilise son nom, son adresse de résidence, sa photographie, ses informations biographiques, ses déclarations, sa voix et son image pour toutes les campagnes publicitaires ou de promotion liées au Concours que le Sponsor pourrait vouloir mener, quel que soit le média ou le format, existant ou futur, y compris, mais sans s'y limiter au World Wide Web, en tout temps et en nombre illimité, sans autre avis ni rémunération. Les informations personnelles des gagnants du Concours peuvent être compilées et/ou rendues anonymes et utilisées par le Sponsor pour communiquer avec ses détaillants et distributeurs à propos du Concours.

Toutes les informations personnelles fournies dans le cadre de ce Concours seront utilisées par le Sponsor, ses filiales et ses agences de publicité et de marketing impliqués dans ce Concours à des fins de gestion du Concours uniquement. La Politique de confidentialité du Sponsor s'applique à ce Concours et à toutes les informations que nous recevons pour votre participation. Pour en savoir plus sur les pratiques de confidentialité du Sponsor, veuillez consulter la Politique de confidentialité du Sponsor à : http://www.zenimax.com/legal_privacy.htm. Veuillez noter qu'en acceptant ces Conditions générales, vous déclarez avoir compris et accepté les clauses de la Politique de confidentialité.

8. DROIT DE RÉSILIATION / ANNULATION / SUSPENSION / MODIFICATION

Si le Concours, ou toute partie du Concours, ne se déroulent pas comme prévu pour quelque raison que ce soit, entre autres à la suite d'une infection du système par un virus informatique, de bogues, d'interférences, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une erreur de programmation ou d'une défektivité technique pouvant, à la seule discrétion du Sponsor, nuire à ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement approprié de ce Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion, annuler toutes Inscriptions suspectes et : (a) annuler le Concours, en totalité ou en partie ; (b) modifier ou suspendre le Concours, en totalité ou en partie, afin de réparer le problème puis reprendre le Concours, ou la partie concernée, de manière à respecter au mieux possible les présentes Conditions générales ; et/ou (c) attribuer les récompenses aux Inscriptions éligibles non suspectes reçues jusqu'à la date du problème relevé et respectant les critères de sélection du gagnant décrits ci-dessus.

POUR LES RÉSIDENTS DU CANADA UNIQUEMENT : Le Sponsor se réserve le droit, soumis à l'approbation de la Régie des alcools, et des courses et des jeux (la "Régie") relative aux résidents du Québec, d'annuler, de suspendre ou de modifier ce Concours, ou ces Conditions générales, en totalité ou en partie, n'importe quand et sans obligation de préavis si, à la seule discrétion du Sponsor, quelque élément que ce soit nuit à son bon fonctionnement conformément aux présentes Conditions générales

officielles. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, si le Concours, ou toute partie du Concours, ne se déroulent pas comme prévu pour quelque raison que ce soit, entre autres à la suite d'une infection du système par un virus informatique, de bogues, d'interférences, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une erreur de programmation ou d'une défectuosité technique pouvant, à la seule discrétion du Sponsor, nuire à ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement appropriés de ce Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion, et sous réserve de l'approbation de la Régie de Québec, annuler toutes les Inscriptions suspectes et : (a) annuler le Concours, en totalité ou en partie ; (b) modifier ou suspendre le Concours, en totalité ou en partie, afin de réparer le problème puis reprendre le Concours, ou la partie concernée, de manière à respecter au mieux les présentes Conditions générales ; et/ou (c) attribuer les Récompenses aux Inscriptions éligibles non suspectes reçues jusqu'à la date du problème relevé et respectant les critères de sélection du gagnant décrits ci-dessus.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour remporter une récompense, il faut respecter toutes les exigences décrites aux présentes. Toutes les Inscriptions deviennent la propriété du Sponsor et ne seront ni retournées ni confirmées. Les Inscriptions en masse, les Inscriptions automatisées, les Inscriptions effectuées par des tiers et les Inscriptions effectuées en retard ou les réclamations de récompenses qui sont soumises en retard, incomplètes, frauduleuses, illisibles, non identifiables ou différées ne seront pas prises en considération. Toutes les Inscriptions et réclamations de récompense seront soumises à vérification. La preuve de l'envoi d'une Inscription ne constitue pas une preuve de sa réception. Les participants acceptent de se conformer à ces Conditions générales officielles. Les décisions du Sponsor et/ou de tout organisme indépendant jugeant le Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées au Concours. Ce Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, nationales, d'état, provinciales et municipales applicables. Cette clause est nulle dans les régions où la loi l'interdit. Le Sponsor se réserve le droit de corriger toute erreur de typographie, d'impression, de programmation ou de l'opérateur. L'absence de mise en application d'une quelconque modalité des présentes Conditions générales par le Sponsor ne constitue en aucun cas une renonciation à cette clause. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes Conditions générales ne doit pas affecter la validité ou la force exécutoire de toute autre modalité. Dans l'éventualité où l'une des dispositions de ces Conditions générales officielles est jugée invalide ou inapplicable, les présentes Conditions générales officielles demeureront en vigueur et devront être interprétées selon ces conditions comme si la modalité invalide ou inapplicable ne faisait pas partie des présentes Conditions générales officielles. Si un gagnant fait une fausse déclaration dans les documents cités précédemment, il sera tenu de renvoyer au plus vite sa récompense ou la valeur en argent de celle-ci. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout individu qui altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le fonctionnement du Concours et/ou les sites Web et applications du Concours, qui enfreint les Conditions générales officielles ou qui agit dans le but d'indisposer, de maltraiter, de menacer ou de harceler autrui. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUT AUTRE INDIVIDU D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB ET L'APPLICATION DE CE CONCOURS OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES ET AUTRES REMÈDES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

En cas de litige quant à l'identité de la personne ayant soumis une Inscription, le titulaire autorisé du compte Twitter utilisé pour soumettre l'Inscription sera considéré comme le participant. Le "titulaire autorisé du compte" est la personne physique à qui le compte Twitter a été respectivement assigné par Twitter Inc. Le gagnant potentiel pourra être tenu de prouver qu'il est bien le "titulaire autorisé du compte".

10. EXONÉRATIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PARTICIPANTS TIENNENT LE GROUPE DU CONCOURS EXEMPT DE TOUTE RESPONSABILITÉ, DANS LA PLEINE MESURE PRÉVUE PAR LA LOI, EN CAS DE BLESSURES, RÉCLAMATIONS, PERTES, DOMMAGES OU

DÉPENSES QUELLES QU'ELLES SOIENT (INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER TOUS DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS) À DES PERSONNES OU DES PROPRIÉTÉS RÉSULTANT DE (A) L'INSCRIPTION OU LA PARTICIPATION À CE CONCOURS, CE QUI INCLUT L'ACCÈS ET L'UTILISATION DES SITES WEB DU CONCOURS, (B) TOUTES RÉCLAMATIONS CONCERNANT LES DROITS À LA PERSONNALITÉ ET À LA VIE PRIVÉE, LA DIFFAMATION OU LA LIVRAISON DE LA RÉCOMPENSE, OU (C) L'ACCEPTATION, L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DE LA RÉCOMPENSE. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la restriction des dommages accessoires ou consécutifs, il se peut donc que ces exclusions ne vous concernent pas.

Sans limiter la portée de ce qui précède, le Groupe du Concours et toutes les autres agences du Sponsor, ses fournisseurs ou prestataires, ne peuvent être tenus responsables en cas de : (a) renseignement incorrect ou incomplet provoqué par les utilisateurs du site Web du Concours ou par quelque équipement ou programmation associé ou utilisé pour le Concours ou par toute erreur humaine ou technique qui peut se produire au cours du traitement des participations au Concours ; (b) perte, interruption ou indisponibilité du réseau, serveur, fournisseur de service, des systèmes en ligne, réseaux téléphoniques, lignes téléphoniques ou autres connexions ; (c) vol, destruction, perte ou accès non autorisé aux Inscriptions ; (d) problèmes, pannes ou défaillances des réseaux, lignes téléphoniques, systèmes informatiques ou systèmes informatiques en lignes, des serveurs ou des fournisseurs, de l'équipement informatique, du logiciel ou en cas de bogues ou de virus ; (e) problèmes de transmission ou de communication ; (f) échec de réception d'un courriel envoyé par, ou adressé à, l'organisme jugeant le Concours ou le Sponsor pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, tout engorgement du réseau Internet ou du site Web ou combinaison quelconque de problèmes techniques ; (g) dommages causés à l'équipement informatique (logiciel ou matériel) découlant de la participation au Concours ou du téléchargement de matériel lié au Concours ; (h) erreurs d'impression, de distribution, de production et toutes autres erreurs ou défaillances, qu'elles soient d'origine humaine, mécanique, électronique ou autre ; ou (i) erreurs ou omissions techniques, graphiques, typographiques ou rédactionnelles contenues dans la présente.

11. RÉSIDENTS DU QUÉBEC UNIQUEMENT

Tout litige lié à la conduite ou à l'organisation d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Tout litige relatif à la remise d'une récompense peut être soumis à la Régie seulement dans le but d'aider les parties à conclure un accord.

12. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DE TWITTER

Ce Concours n'est aucunement commandité, appuyé ou administré par Twitter ni associé à ce dernier. En prenant part au Concours, les participants communiquent des informations au Sponsor et non à Twitter. En participant au Concours, chaque participant dégage Twitter de toute responsabilité au titre du Concours.

© 2018 ZeniMax Media Inc. The Elder Scrolls® Online : Summerset® est développé par ZeniMax Online Studios LLC, filiale de ZeniMax Media. ZeniMax, The Elder Scrolls, Summerset, ESO, ESO Plus, Bethesda, Bethesda Softworks et leurs logos respectifs sont des marques commerciales ou des marques déposées de ZeniMax Media Inc. aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Tous droits réservés.